

Bernard Fouquet

Pour un développement du crédit à l'agriculture : l'option du mutualisme

Point de vue n°3 - novembre 2014



Avertissement

La collection *Point de vue* expose le point de vue d'un expert extérieur à FARM sur un sujet donné. Son opinion n'est pas nécessairement partagée par la fondation, mais est suffisamment argumentée et stimulante pour être mise en débat.



Cette publication a été élaborée avec le soutien de l'Agence française de développement.



Bernard Fouquet

Pour un développement du crédit à l'agriculture :
l'option du mutualisme

Novembre 2014

Sommaire

Avertissement	2
Résumé.....	5
Sigles utilisés	9
Introduction	11
1. Le Crédit Agricole a été créé pour moderniser l’agriculture française	12
2. La Rabobank a connu une histoire comparable à celle du Crédit Agricole	14
3. L’histoire de Desjardins ressemble à celle du Crédit Agricole.....	15
4. Le crédit est un facteur crucial de développement agricole.....	17
4.1. Le crédit contribue à financer le développement agricole	17
4.2. Le crédit, facteur essentiel de la politique agricole française	18
4.3. La bonification par l’Etat français des intérêts des prêts à l’agriculture.	20
4.4. L’augmentation de la productivité agricole en France	20
4.5. ... a généré des niveaux d’endettement parfois très élevés	20
4.6. Pour le banquier, le crédit à l’agriculture est une activité très risquée.....	21
4.7. Pourtant, il est possible de maîtriser cette diversité de risques.....	21
5. Le modèle mutualiste du Nord est-il transposable au Sud ?	22
5.1. Cas de la Tunisie, du Mali et du Sénégal	22
5.1.1 Le potentiel agricole de ces pays est considérable	22
5.1.2 La faiblesse du crédit à l’agriculture est un frein	25
5.1.3 Quelles sont les causes de cette faiblesse ?	25
5.1.4 Les conséquences de la faiblesse du crédit agricole	26
5.2. Le modèle des groupes mutualistes du Nord n’est pas transposable dans ces pays.	27
5.2.1 Le contexte économique et social est différent	27
5.2.2 Le contexte sociologique est également très différent.....	28
5.3. Pourtant, des enseignements peuvent être tirés de ces success-stories.....	28
6. Dans les trois pays étudiés, quelles sont les pistes de progrès possibles ?	31
6.1. Renforcer la proximité entre la banque et l’agriculteur	31
6.2. Réduire autant que possible le coût du crédit à l’agriculture	33
6.3. Favoriser la maîtrise de la recette agricole par la banque	34
6.4. Le lien entre crédit et foncier est complexe mais central	36
6.5. Le crédit doit être un des leviers d’une politique agricole globale	37
6.6. Mais il convient de faire attention à ne pas mélanger les genres.....	38
Conclusion	39
Bibliographie	40

Résumé

Le développement du Crédit Agricole en France au cours du XXème siècle a été tout à fait significatif, du fait notamment de l'excellente adéquation entre les principes mutualistes et la forte décentralisation des décisions de crédit d'une part et la nature des opérations de financement des activités agricoles d'autre part. La juste appréciation des opérations de financement de l'agriculture exige en effet une bonne compréhension des caractéristiques de l'activité agricole et une forte proximité entre banque et emprunteur. **Le Groupe Rabobank aux Pays-Bas a connu un développement analogue** et s'est également appuyé sur des principes mutualistes et une organisation décentralisée. **L'histoire du Mouvement Desjardins au Québec est étonnamment similaire à celles du Crédit Agricole et de la Rabobank.**

Le Crédit Agricole a été un acteur essentiel de la spectaculaire augmentation de la production agricole intervenue en France au cours du XXème siècle. Ce développement s'est fondé notamment sur une restructuration progressive des exploitations agricoles et une modernisation des techniques de production, rendues possibles par les financements apportés par le Crédit Agricole dans le cadre d'une politique agricole favorisant des prix stables et rémunérateurs et une réduction du coût du crédit. **Dans leurs pays respectifs, la Rabobank aux Pays-Bas et le Mouvement Desjardins au Québec ont joué un rôle analogue.**

La faiblesse du crédit à l'agriculture est clairement un obstacle majeur à la croissance de la production agricole dans trois pays étudiés récemment : le Mali, la Tunisie et le Sénégal. La tentation est forte de vouloir transposer à ces pays ce qui a fait le succès du Crédit Agricole en France, de la Rabobank aux Pays-Bas ou du Mouvement Desjardins au Québec. Cette transposition n'est cependant pas possible, car le contexte économique, sociologique, et culturel actuel de ces trois pays est très différent de celui qui a prévalu en France, aux Pays-Bas et au Québec au cours du XXème siècle, et qui a été marqué notamment par :

- le développement concomitant de l'emploi industriel et commercial, permettant l'exode rural sans aggravation du taux de chômage ;
- des capitaux importants (notamment en Europe avec le plan Marshall) ;
- une élévation rapide du niveau de scolarisation dans le monde rural.

Par ailleurs, les écarts de productivité par actif entre les pays les plus avancés en matière agricole et les trois pays étudiés se sont fortement accrus, alors que les barrières douanières se sont réduites. Sur le marché mondial, les prix agricoles en monnaie constante ont baissé progressivement entre les années 1960 et le début des années 2000 d'environ 40 % en moyenne. Les prix agricoles ont cessé de baisser depuis une dizaine d'années mais leurs fluctuations se sont fortement accrues. A l'inverse, le prix des intrants a eu tendance à augmenter du fait de la hausse sur moyenne période des prix du pétrole. Ces évolutions ont réduit sensiblement les marges agricoles.

Pourtant certains des facteurs ayant expliqué le succès du Crédit Agricole en France, de la Rabobank aux Pays-Bas et du Mouvement Desjardins au Québec peuvent utilement inspirer des réflexions sur les pistes de progrès possibles du crédit à l'agriculture au Mali, au Sénégal et en Tunisie.

Ces pistes de progrès n'ont pu être identifiées qu'après un diagnostic approfondi et partagé avec l'ensemble des acteurs concernés, dans chacun des trois pays.

La première piste identifiée porte sur le système bancaire et en particulier les établissements spécialisés dans l'agriculture. Il faut rapprocher davantage les banques et le monde agricole, et adapter leurs services aux spécificités du monde agricole. Il est notamment nécessaire de :

- renforcer la proximité géographique entre les banques spécialisées et le monde agricole et rural. Dans ce but, utiliser de façon adéquate les nouvelles technologies de l'information, favoriser le *mobile banking*, l'utilisation de camions banques et la franchise de points de vente locaux, développer le partenariat entre les banques agricoles et les réseaux d'institutions de microfinance (IMF) (refinancement, échanges de savoir-faire, mise en commun de moyens, développement des synergies entre IMF – proximité - et banques agricoles - spécialisation professionnelle -) ;
- renforcer la proximité psychologique entre les banques agricoles et le monde rural, ce qui suppose que les agents de banque acceptent de sortir de leurs bureaux pour aller voir les clients sur le terrain ;
- renforcer la proximité professionnelle entre les banques agricoles et les producteurs. Dans ce but, il convient d'adapter les échéanciers des prêts aux caractéristiques du calendrier agricole, de former les agents de crédit des institutions financières aux caractéristiques des filières agricoles, et de développer des techniques de crédit spécifiquement adaptées ;
- renforcer le secteur de la microfinance au service du financement de la toute petite exploitation agricole ;
- rapprocher l'agriculteur de la banque en l'aidant à s'organiser (coopératives, groupements mutuels, etc.) et à formuler sa demande auprès de sa banque (Faranfasi so au Mali, CGER au Sénégal, cellules de gestion en Tunisie).

La deuxième piste consiste à réduire autant que possible le coût du crédit à l'agriculture. Pour abaisser ce coût, il est souhaitable de :

- diminuer le coût du refinancement du crédit à l'agriculture en développant la collecte de l'épargne et notamment de l'épargne longue ;
- optimiser les coûts de fonctionnement du réseau par l'utilisation des nouvelles technologies et le développement de franchises et de partenariats bien adaptés ;
- obtenir l'exonération spécifique de taxes pour l'activité de crédit à l'agriculture ;
- réduire le coût du risque notamment au travers de :
 - l'exigence d'attestations de non-endettement, de cautions solidaires et de warrantages de stocks ;
 - la couverture du risque par des fonds de garantie locaux ;
 - le développement de l'assurance agricole¹ et du nantissement des polices d'assurance ;

¹ Notamment l'assurance indicielle des récoltes.

- la mise en place de centrales de risques permettant aux établissements de crédit d'avoir accès aux informations sur leurs emprunteurs en provenance de l'ensemble des institutions financières.

- obtenir **une bonification ciblée des taux d'intérêt** des prêts dédiés à l'agriculture.

La troisième piste consiste à favoriser la maîtrise de la recette agricole par la banque en faisant la promotion de contrats triangulaires entre producteurs, établissements de crédit et structures de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

Le lien entre le crédit et le foncier est complexe, mais central. La question du foncier présente des aspects anthropologiques, sociologiques, politiques très imbriqués et il est difficile de l'aborder simplement. Cependant, compte tenu de son impact majeur sur la question du financement de l'agriculture et sur la nécessité pour les institutions financières de pouvoir prendre des garanties réelles sur le foncier, il est nécessaire de la traiter. Dans une première phase il devrait être possible de commencer par ce qui est appelé au Sénégal les « zones pionnières ». Il s'agit des terres situées dans un périmètre irrigué, qui nécessitent pour être mises en valeur des travaux lourds. Dans ces zones pionnières, il pourrait être suggéré de permettre à celui qui met effectivement en valeur la terre (et qui consent donc dans ce but des investissements importants) d'obtenir un titre représentatif de son droit d'exploiter et valorisant les travaux de mise en valeur. Ce titre serait alors susceptible d'être échangé sur un marché, d'être légué entre générations et d'être hypothéqué au profit d'une institution financière. Au Mali, une proposition émanant du Syndicat des exploitants agricoles de la zone Office du Niger (SEXAGON), appelée « Paysans investisseurs », va dans le même sens. Cette proposition consiste à aménager dans la zone de l'Office du Niger de nouveaux périmètres irrigués, dont les parcelles seraient attribuées à des exploitants familiaux contribuant de manière significative à l'investissement foncier, en contrepartie du droit réel, transmissible et cessible, d'exploiter ces parcelles. Ce droit réel pourrait bien entendu être hypothéqué au profit d'une institution financière. Ce type de mesure permettrait à la banque ou à l'institution de microfinance d'améliorer le niveau des garanties sur leurs crédits à moyen et long terme aux producteurs agricoles de ces zones pionnières.

Enfin, il faut souligner que **le crédit doit être un levier d'une politique agricole globale, dont l'efficacité repose sur la cohérence d'ensemble.**

Une bonne politique agricole comporte de nombreux volets visant notamment à :

- favoriser le renforcement des capacités techniques et de gestion des agriculteurs ;
- faciliter leur accès aux intrants les mieux adaptés (semences améliorées, engrais, produits phyto-sanitaires, etc.) ;
- développer la transformation des produits agricoles pour leur assurer une meilleure conservation et de meilleurs débouchés, ce qui suppose des infrastructures adéquates sur le plan de l'énergie, du stockage, etc. ;
- réduire la vulnérabilité de la production aux variations climatiques (étendre les périmètres irrigués, élaborer des variétés résistantes et des techniques agricoles adaptées) ;
- diversifier les productions pour réduire la vulnérabilité aux fluctuations des cours ;

- encourager le développement de coopératives et les inciter à se regrouper de façon à atteindre une taille susceptible de leur donner une réelle efficacité économique ;
- assurer aux principales filières de production une meilleure protection aux frontières à l'échelle nationale ou sous-régionale pour accompagner temporairement leur montée en puissance ;
- favoriser les échanges au sein de la sous-région.

Cependant, il convient de **faire attention à ne pas mélanger les genres** : le crédit n'est pas une subvention et doit être remboursé. Il ne faut pas laisser les politiques intervenir dans les processus de la banque, ni en termes d'octroi, ni en termes de remboursement : les moratoires publics de la dette agricole pourraient faire penser que les agriculteurs n'ont pas à rembourser leurs prêts, ce qui crée des effets pervers.

Il convient en revanche de favoriser l'écoute par la banque du monde professionnel agricole, par exemple par la présence de représentants professionnels agricoles au conseil d'administration de la banque.

En conclusion, il apparaît clairement, au travers de l'exemple de ces trois pays, que le Crédit Agricole, le Mouvement Desjardins et la Rabobank, du fait de leurs expériences réussies, sont bien placés pour apporter leur concours au développement du financement de l'agriculture dans les pays du Sud, notamment africains, et par là même à l'augmentation de la production agricole et alimentaire de ces pays.

Sigles utilisés

- ACEP : Alliance de crédit et d'épargne pour la production (au Sénégal)
- AFD : Agence française de développement
- Amundi : société de gestion d'actifs pour compte de tiers, filiale commune de Crédit Agricole S.A. et de la Société générale
- BHM : Banque de l'habitat du Mali
- BM : Banque mondiale
- BNA : Banque nationale agricole (en Tunisie)
- BNDA : Banque nationale de développement agricole (au Mali)
- CACIB : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (filiale de Crédit Agricole S.A.)
- CAURIE MF : Coopérative autonome pour le renforcement des initiatives économiques par la microfinance (au Sénégal)
- CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CGER : Centres de gestion et d'économie rurale (dans la vallée du fleuve au Sénégal)
- CMS : Crédit mutuel du Sénégal
- CNAAS : Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal
- CNCA : Caisse nationale de Crédit Agricole (devenue depuis 1988 : Crédit Agricole S.A.)
- CNCAS : Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal
- CNFTI : Comité national de concertation sur la filière tomates industrielles (au Sénégal)
- CTAMA : Caisse tunisienne d'assurances mutuelles agricoles
- CVECA : Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogéré (au Mali)
- DGFIOP : Direction générale du financement et des organisations paysannes (direction générale du ministère de l'Agriculture tunisien)
- DID : Développement international Desjardins
- ENDA interarabe : Environnement et développement inter-arabe (branche tunisienne de ENDA)
- FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
- FARM : Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde
- FNCA : Fédération nationale du Crédit Agricole
- FNGCA : Fonds national de garantie des calamités agricoles
- FONGS : Fédération des organisations non-gouvernementales du Sénégal
- GOANA : Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (au Sénégal)
- IMF : institution de microfinance
- INRA : Institut national de la recherche agronomique



ISRA : Institut sénégalais de recherche agricole

LCL : Le Crédit Lyonnais, filiale de Crédit Agricole S.A.

OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

ONCA : Office national de Crédit Agricole (renommé Caisse nationale de Crédit Agricole, CNCA, en 1926)

OP : Organisation paysanne / Organisation de producteurs

PACCEM : Projet d'appui à la commercialisation des céréales au Mali

PAMECAS : Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et le crédit au Sénégal

PCDA : Programme compétitivité et diversification agricole (au Mali)

SAED : Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Famélé

SEXAGON : Syndicat des exploitants agricoles de la zone Office du Niger (au Mali)

SFA : Sénégalaise des filières alimentaires

SOCAS : Société de conserves alimentaires au Sénégal

SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles (au Sénégal)

Introduction

L'agriculture est une industrie lourde : les besoins de capitaux nécessaires à cette activité économique sont tout à fait considérables et couvrent notamment le foncier, l'immobilier (bâtiments, alimentation en eau, sous-solage, drainage, irrigation, amendements, etc.), le matériel et les intrants annuels.

Le crédit bancaire est une source indispensable de capitaux pour l'agriculture. L'importance des investissements nécessaires, la longueur des cycles de la production agricole, d'une ampleur inconnue dans les activités commerciales ou de transformation, et le fait que la rentabilité de l'activité est largement différée jusqu'au moment de la commercialisation, expliquent que l'autofinancement, les aides familiales ou de voisinage et le crédit fournisseur ne peuvent absolument pas suffire à couvrir les besoins de l'activité agricole.

Pourtant, en France au début du XX^{ème} siècle, (et c'est encore souvent le cas dans certains pays du Sud), la demande de crédit bancaire de la part des agriculteurs était très faible. Cette faiblesse de la demande de crédit s'expliquait (et s'explique toujours dans certains pays du Sud) par l'expérience douloureuse des usuriers, la méfiance vis-à-vis du monde bancaire, si éloigné du monde rural, le faible taux de bancarisation des agriculteurs et le coût du crédit, souvent plus élevé que la rentabilité de l'activité agricole.

Par ailleurs, pendant longtemps, en France, les banques se sont tenues à l'écart de l'agriculture, car elles la considéraient comme une activité faiblement rentable, risquée et avec des garanties difficiles à réaliser. C'est encore souvent le cas dans certains pays du Sud.

Le XX^{ème} siècle a pourtant vu un groupe bancaire mutualiste, le Crédit Agricole, se développer sur une base rurale et agricole, et contribuer très fortement au développement de l'agriculture française. Ce modèle est-il transposable dans les pays du Sud et à quelles conditions ?

Nous avons cherché à comprendre les raisons du succès du Crédit Agricole en France, en élargissant cette réflexion à deux autres groupes bancaires comparables (Rabobank aux Pays-Bas et Desjardins au Québec), puis à savoir comment, en analysant la situation de trois pays du Sud, le crédit à l'agriculture pourrait s'y développer au service du développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

1. Le Crédit Agricole a été créé pour moderniser l'agriculture française

Dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, il est apparu souhaitable de développer le crédit à l'agriculture afin de permettre à cette branche d'activité, considérée à l'époque comme en retard sur le reste de l'économie française, de se moderniser pour assurer durablement la sécurité alimentaire de la France.

Sous Napoléon III, cette volonté s'est traduite par la décision de créer, dix ans après le Crédit Foncier², en 1861, une banque dédiée au secteur agricole : la Société de Crédit Agricole. Cette tentative s'est soldée par un échec cuisant avec la défaillance de l'établissement³ en 1877, seize ans à peine après sa création. C'est alors qu'est apparue l'idée de créer des caisses coopératives locales inspirées des traditions d'entraide agricoles (moissons, vendanges, fruitières, etc.) et du modèle mutualiste allemand (Raiffeisen⁴). Cette idée s'est concrétisée en 1885 avec la création de la caisse de Crédit Agricole mutuel de Poligny, dans le Jura. Le principe en était que les agriculteurs sont en mesure de gérer leurs propres caisses mutuelles d'épargne et de crédit au service du progrès des techniques agricoles. D'autres caisses de crédit agricole mutuel ont été rapidement créées sur le même modèle.

Au vu du succès de ces premières expériences, Jules Méline, alors député des Vosges⁵, a fait voter la loi du 5 novembre 1894 instituant des « sociétés » (caisses locales mutuelles) de crédit agricole.

Le vote de cette loi n'a cependant pas suscité l'engouement espéré. Le mouvement a eu du mal à se mettre en marche : en mars 1899, cinq ans après le vote de la loi, il n'y avait encore que 83 « sociétés » de crédit agricole en France.

Deux éléments vont être décisifs pour que la dynamique se mette en route :

- la création du warrant agricole⁶ le 18 juillet 1898, qui permet aux Caisses locales de prendre en garantie des objets dont l'agriculteur est propriétaire (les produits de son

2 Crédit Foncier, dont l'objet initial visait l'agriculture mais dont les activités se sont très vite orientées vers les marchés urbains.

3 Les raisons de cet échec sont intéressantes, car elles avaient pour origine le fait que cet établissement parisien, centralisé, et dont l'encadrement avait été recruté dans le monde bancaire ou dans le milieu des affaires, n'a jamais pu établir une véritable relation avec le monde agricole, et a rapidement dévié de son objectif initial.

4 Friedrich Wilhelm Raiffeisen a vu le jour dans le village de Hamm, en Allemagne. Après une brève carrière militaire, il obtient une place dans l'administration et gravit rapidement les échelons grâce à sa lucidité, son esprit de décision, son intelligence et sa discipline. Dans un petit village nommé Flammersfeld, il fonde « une société de secours pour l'aide aux paysans », où les habitants les plus aisés s'engagent solidairement à garantir les fonds nécessaires. L'activité de M. Raiffeisen est d'abord caritative puis évolue peu à peu vers une participation effective et un engagement personnel des emprunteurs dans le besoin. Sa société de bienfaisance fait place à une « société de caisse de prêts » qui marque le début de la grande aventure des Banques Raiffeisen.

5 Jules Méline, avocat à Paris sous le Second Empire, participe en 1861 à la fondation de l'hebdomadaire « *Le Travail* » avec le jeune Clemenceau. Il a été ministre de l'Agriculture du 21 février 1883 au 6 avril 1885 dans le gouvernement Jules Ferry, président du Conseil et ministre de l'Agriculture de 1896 à 1898, puis ministre de l'Agriculture du 29 octobre 1915 au 12 décembre 1916 dans le gouvernement Aristide Briand. Pour Méline, l'économie française peut être assimilée à un arbre dans lequel l'industrie représente les branches et les feuilles, et où l'agriculture représente le tronc et les racines. Il a écrit « *Le Retour à la Terre* » en 1905 et « *Le Salut par la Terre* » en 1919.

exploitation, son bétail, son matériel, les récoltes pendantes par les racines et les fruits non encore recueillis), et dont il peut soit conserver la garde dans son exploitation, soit en confier le dépôt aux syndicats, comices et sociétés agricoles dont il est adhérent, ou à des tiers désignés en accord avec le prêteur ;

- la création le 17 mars 1899 des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, pour fédérer les réseaux de caisses locales. Dotées au départ d'une avance de 40 millions de francs or par la Banque de France, les Caisses régionales vont très rapidement créer de véritables réseaux d'agences bancaires pour commercialiser des produits d'épargne (les fameux bons à trois puis à cinq ans) et développer les activités de crédit.

Le troisième étage de la pyramide sera constitué en 1920 avec la création de l'Office national de Crédit Agricole (ONCA), rebaptisé Caisse nationale de Crédit Agricole (CNCA) en 1926. Le développement du Crédit Agricole commence alors à prendre de l'ampleur, jusqu'à ce qu'il devienne, en un demi-siècle, le premier groupe bancaire français. En 1948, la structure se complète avec la création de la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA). En 1988, l'état se désengage et vend la CNCA aux Caisses régionales. Le groupe se lance alors dans une série d'acquisitions en France et à l'étranger, avec notamment l'acquisition de la Banque Indosuez en 1996, de Sofinco en 1999, du Crédit Lyonnais et de Finaref en 2003.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole se compose de 2 599 Caisses locales (sociétés coopératives détenues par les sociétaires), 39 Caisses régionales, de la FNCA, instance « politique » d'expression des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A., organe central et de contrôle, tête de réseau, banque centrale du Groupe Crédit Agricole et holding cotée de l'ensemble des filiales du Groupe (CACIB⁷, Amundi, Sofinco-Finaref, LCL, réseau international, etc.).

6 Définition du warrant agricole : Article L342-1 de la Loi 93-934 1993-07-22 annexe JORF 23 juillet 1993 :

« Tout agriculteur peut emprunter sur les objets ci-après dont il est propriétaire :

1° Les produits de son exploitation, y compris les animaux et le sel marin ;

2° Le matériel de toute nature servant à contenir les produits warrantés ;

3° D'une façon générale et sans distinction, sur toutes choses composant le matériel affecté à l'exploitation agricole ;

4° Sur les récoltes pendantes par les racines et les fruits non encore recueillis.

L'emprunt peut porter sur les objets ayant, en vertu des articles 520 et 524 du code civil, le caractère d'immeubles, par nature ou par destination, à l'exception de ceux qui sont scellés au mur.

L'emprunteur peut soit conserver la garde des objets warrantés dans les bâtiments ou sur les terres de son exploitation, soit en confier le dépôt aux syndicats, comices et sociétés agricoles dont il est adhérent, ou à des tiers désignés d'accord avec le prêteur.

L'emprunt peut également être contracté par des sociétés coopératives agricoles constituées conformément aux dispositions des articles L. 521-1 à L. 521-6 sur les produits dont elles sont propriétaires ou sur les produits provenant exclusivement des récoltes des adhérents et qui leur sont apportés par ceux-ci.

Aucune réclamation ne sera possible de la part des adhérents, à moins que les statuts ne leur aient formellement réservé la faculté de disposer des produits apportés par eux à la coopérative ou n'aient soumis celle-ci à l'obligation d'obtenir l'autorisation écrite des adhérents intéressés pour toute création de warrant.

Les objets warrantés restent, jusqu'au remboursement des sommes avancées, le gage du porteur de warrant.

Les parties peuvent convenir que le gage s'étendra aux animaux venant en remplacement de ceux qui ont été warrantés.

Lorsque, par suite du dépôt dans un syndicat, un comice ou une société agricole et de mélange avec d'autres produits de même nature, les produits warrantés auront perdu leur individualité propre, le privilège du porteur de warrant s'exercera sur une quantité de produits mélangés de valeur égale.

L'emprunteur ou le dépositaire est responsable des objets warrantés confiés à ses soins et à sa garde, et cela sans pouvoir demander une indemnité quelconque au porteur de warrant ».

7 Credit Agricole Corporate and Investment Bank.

2. La Rabobank a connu une histoire comparable à celle du Crédit Agricole

Aux Pays-Bas, le groupe Rabobank est, comme le Crédit Agricole, enraciné dans l'agriculture. Il a pour origine les idées de Friedrich Wilhelm Raiffeisen en Allemagne. Un disciple de Raiffeisen, le père Gerlacus van den Elsen, a été à l'origine de la création d'un certain nombre de caisses mutuelles agricoles dans le sud des Pays-Bas. Ce mouvement a été fortement encouragé par le clergé et les élites rurales. En 1898, ces caisses mutuelles agricoles se regroupent au sein de deux conglomérats :

- Raiffeisen-Banque de Coöperatieve Centrale à Utrecht, marquée par sa culture protestante et décentralisatrice, qui a regroupé 6 caisses locales ;
- Coöperatieve Centrale Boerenleenbank à Eindhoven, marquée par sa culture catholique et centralisatrice, qui a regroupé 22 caisses locales.

Après trois quarts de siècle de coexistence, en 1972, ces deux organisations ont fusionné sous le nom de Rabobank, pour « Raiffeisen-Boerenleenbanque ». Depuis 1980, l'organe central du Groupe est désigné sous le nom de Rabobank Nederland.

Le succès de ce groupe bancaire a tenu principalement à deux facteurs :

- sa capacité à être durablement excédentaire en ressources, grâce à son aptitude à drainer une épargne rurale abondante ;
- sa proximité avec les agriculteurs, qui lui a toujours permis d'avoir un excellent jugement sur la solvabilité de ses emprunteurs agricoles.

Ces deux avantages compétitifs lui ont permis d'offrir des taux d'intérêt relativement bas. Par ailleurs, pendant longtemps, les banques locales mutualistes ont été gérées par des administrateurs bénévoles, élus parmi les sociétaires. Seul le caissier recevait un petit salaire. Ceci a naturellement changé à ce jour, mais jusqu'aux années 1950, le bureau de la banque locale n'était rien d'autre que la salle de séjour du caissier. Ce n'est que dans les années 1960 que les caisses locales ont pu être équipées de bureaux modernes reflétant leur nouveau professionnalisme. Le caissier a été remplacé par un directeur de banque locale, qui rend des comptes à un conseil d'administration élu par les sociétaires. Même si la présence locale et l'autonomie locale sont toujours considérées comme très importantes, ceci n'a pas empêché une vague de concentration des banques locales afin de favoriser les économies d'échelle. La devise de la Rabobank est : « Aussi grand que nécessaire, aussi petit que possible ».

Dans les années 1960, la domiciliation bancaire des salaires aux Pays-Bas a favorisé le développement de la Rabobank sur le marché des particuliers.

Aujourd'hui, la Rabobank est devenue le principal groupe bancaire international dans le secteur agricole. C'est toujours une banque coopérative, constituée de caisses locales administrées par des agriculteurs élus par leurs pairs. Avec environ 90 % de part de marché, elle est de très loin le principal banquier du monde agricole des Pays-Bas. Elle est aussi très présente sur le marché des petites et moyennes entreprises avec environ 40 % de part de marché. Elle est le numéro un dans les services bancaires aux particuliers aux Pays-Bas.

En 2004, 2005 et 2006, la Rabobank a été proclamée World's Safest Private Bank par Finance Global Magazine.

C'est aussi une des banques les plus performantes du monde.

3. L'histoire de Desjardins ressemble à celle du Crédit Agricole.

Au Québec, l'histoire du Mouvement Desjardins est étonnamment similaire à celle du Crédit Agricole et de Rabobank. La première caisse populaire québécoise a été créée à Lévis le 6 décembre 1900 par Alphonse Desjardins et une centaine de ses concitoyens. Inspiré par les exemples européens de caisses locales mutualistes (les banques populaires Raiffeisen et Schulze en Allemagne, les banques populaires Luzatti en Italie), Alphonse Desjardins veut mettre en commun les ressources de chacun afin de développer la communauté. Il souhaite créer d'autres caisses populaires sur le modèle de la première caisse populaire de Lévis. Convaincu qu'une reconnaissance juridique est indispensable et qu'elle relève de la responsabilité du gouvernement fédéral, Alphonse Desjardins adresse une demande à Ottawa. Il ne parvient toutefois pas à obtenir le dépôt d'un projet de loi. En l'absence d'une loi, il ne crée, par prudence, que trois autres caisses populaires entre 1900 et 1906 : Lauzon (1902), Hull (1903) et Saint-Malo, à Québec (1905). De guerre lasse, il se tourne vers le gouvernement québécois, qui adopte en 1906 la *Loi concernant les syndicats coopératifs*, qui place les caisses sous la juridiction provinciale.

Desjardins se consacre dès lors, avec la collaboration de journalistes et de prêtres, à la multiplication des caisses. À sa mort, le 31 octobre 1920, il aura participé à la fondation de 136 caisses au Québec, 18 en Ontario et 9 aux États-Unis. Au Québec, on compte alors près de 30 000 membres et un actif total de quelque six millions de dollars.

Avant de mourir, le fondateur aura eu le temps d'élaborer un projet de regroupement des caisses sous l'égide d'une fédération provinciale. Mais il n'aura pas le temps de mener ce projet à terme. Au lendemain de sa disparition, ses collaborateurs prennent le relais en adoptant une approche régionale. La première union régionale de caisses naît à Trois-Rivières le 15 décembre 1920. L'année suivante, un regroupement semblable se forme à Lévis, pour la région de Québec. Puis, deux autres voient le jour, à Montréal (1924) et en Gaspésie (1925).

Le dispositif est complété en 1932 par la création d'un organisme provincial : la « Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins ».

Cette fédération, regroupant les quatre unions régionales mises en place jusqu'alors, intégrera les six autres qui se formeront de 1934 à 1944. Ses objectifs sont, notamment, de donner aux caisses un soutien technique et de pourvoir à leur inspection.

Ralenties par la récession du début des années 1920, puis fortement secouées par la crise économique de 1930, les caisses reprennent cependant dès 1934 le chemin de la croissance. En 1944, on dénombre ainsi 877 caisses populaires. Elles couvrent maintenant l'ensemble du territoire du Québec. Dans le même temps, le Mouvement Desjardins commence à se doter de services centralisés professionnels et opère ses premières diversifications, notamment dans le domaine de l'assurance.

Au congrès de 1999, est décidée la fusion en une organisation unique de la fédération provinciale et des unions régionales, respectivement devenues la Confédération et les fédérations régionales en 1979.



Entre-temps a commencé la reconfiguration du réseau des caisses, rendue nécessaire par le resserrement des marges de rentabilité et le développement phénoménal des modes de livraison virtuelle de services financiers, entre autres.

À travers ces bouleversements, le Mouvement Desjardins réitère fortement sa volonté de demeurer une institution coopérative, démocratique et populaire, et de faire valoir tous les aspects qui en font un groupe financier distinctif. En 2014, le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et le cinquième au monde, avec un actif de 223 milliards de dollars. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et clients, particuliers comme entreprises, sa gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Considéré en Amérique du Nord comme la quatrième institution financière la plus sûre selon le magazine Global Finance et la quatrième plus solide selon l'agence d'information financière Bloomberg, Desjardins affiche des ratios de capital et des cotes de crédit parmi les meilleurs de l'industrie.

4. Le crédit est un facteur crucial de développement agricole

4.1. Le crédit contribue à financer le développement agricole

- **Le développement agricole a besoin de beaucoup de capitaux**

Jules Méline (voir note 5) disait : « Le progrès de l'agriculture dépend des capitaux que l'on sait trouver pour elle ».

Cette idée a été exprimée récemment de façon très voisine dans le document publié par la FAO en 2012, intitulé « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde », qui indique qu'il « existe une forte corrélation entre le stock de capital par actif agricole et la productivité du travail agricole », et donc le revenu des agriculteurs.

- **Le crédit agricole permet de subvenir pour une grande partie à ces besoins de capitaux**

Le recours au crédit permet en effet aux agriculteurs d'investir :

- dans des acquisitions foncières⁸ favorisant la restructuration de l'outil de production,
- dans l'amélioration des parcelles (sous-solage, irrigation, drainage, amendements de fond),
- dans du matériel permettant de moderniser les techniques de production,
- enfin, dans des semences, engrais et produits phytosanitaires bien adaptés à des objectifs de rendement ambitieux.
- **Les rendements agricoles évoluent proportionnellement au montant des capitaux investis**

L'expérience montre que, partout dans le monde, les rendements à l'hectare évoluent proportionnellement aux investissements consentis en intrants et travail du sol, selon une courbe en S. On peut citer à cet égard l'Etude de faisabilité de la proposition du SEXAGON « Paysans investisseurs »⁹ publiée par l'Université Libre de Bruxelles en 2012, qui constate dans la zone de l'Office du Niger au Mali des différences significatives de rendement en fonction du niveau d'équipement des exploitations et des quantités d'engrais apportées, permettant un écart du simple au double des valeurs ajoutées brutes entre les exploitants ne disposant que d'un outillage manuel et ceux équipés d'un motoculteur.

⁸ Voir le paragraphe 4.6. concernant la question foncière.

⁹ Etude de faisabilité de la proposition du SEXAGON « Paysans investisseurs », Première partie : *la faisabilité économique de la proposition du SEXAGON Bamako, rapport final, avril 2012*, par Benoit Dave, assisté de Mamadou Coulibaly, sous la direction de Laurence Roudart, Université Libre de Bruxelles.

- **La recherche agricole et le regroupement des agriculteurs en coopératives sont de puissants facteurs de progrès**

L'amélioration des pratiques productives en France, au Québec et aux Pays-Bas, a été permise notamment par la qualité de la recherche agricole. Le regroupement des exploitations en coopératives agricoles a par ailleurs permis d'optimiser l'achat des intrants et la commercialisation des récoltes.

- **La bonification par l'Etat des intérêts des prêts à l'agriculture permet un effet de levier financier positif**

La politique de bonification par l'Etat français des intérêts des prêts à l'agriculture a permis au coût du crédit de rester modéré: c'est ainsi qu'en France, l'augmentation des charges a pu généralement rester inférieure à la valeur créée du fait de l'accroissement de la production.

4.2. Le crédit, facteur essentiel de la politique agricole française

Le Crédit Agricole a été un catalyseur essentiel de la mise en œuvre de la politique de développement de l'agriculture française. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la politique agricole française a été fondée notamment sur une restructuration progressive des exploitations agricoles en vue de permettre une modernisation des techniques de production, nécessaire pour réduire les prix alimentaires, et augmenter le revenu des agriculteurs.

La restructuration des exploitations n'aurait pas été possible sans les financements massivement accordés par le Crédit Agricole en matière de foncier et d'équipement en matériel.

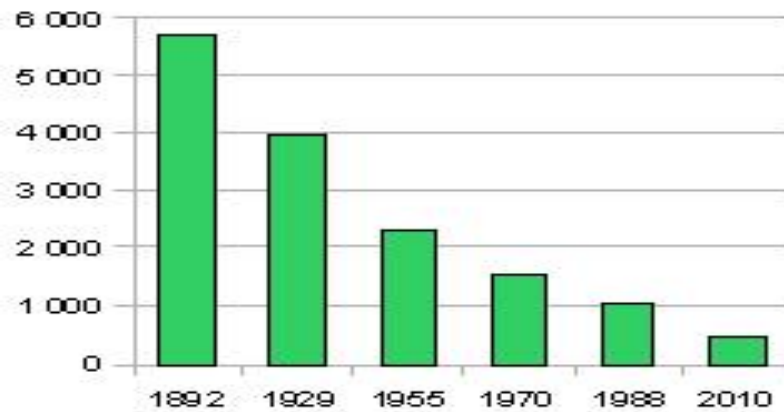
La banque mutualiste s'est montrée en cela un outil efficace de mise en œuvre de la politique agricole.

Du fait de cette restructuration, le nombre d'exploitations agricoles en France métropolitaine a été divisé par douze depuis la fin du XIX^{ème} siècle (graphique 1).

Sur les 490 000 fermes recensées en 2010, près de 40 % ont plus de 50 hectares, alors que cette proportion était négligeable lors de la naissance du Crédit Agricole (graphique 2).

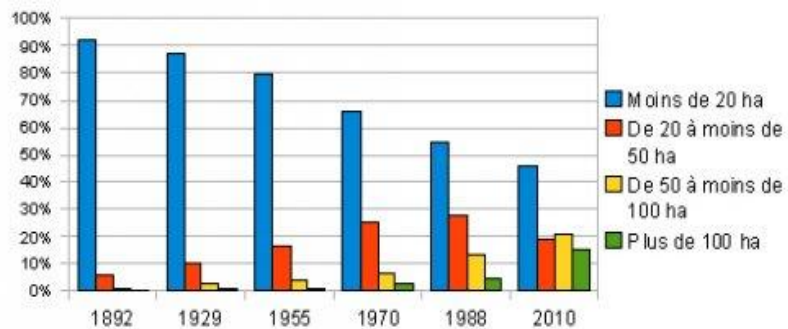
Les rendements des céréales ont explosé : avant la Seconde Guerre mondiale, la productivité par hectare de blé oscillait entre 12 et 18 quintaux ; en 2004, elle a atteint le niveau record de 78 quintaux (graphique 3).

Graphique 1 : Evolution du nombre des exploitations agricoles en France métropolitaine (1 000)



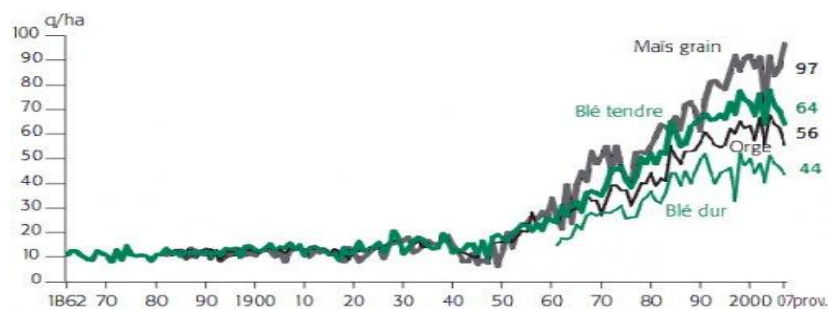
Source: Duby, Wallon 1977 ; Agreste - Enquête structure 2007 et Source : recensement

Graphique 2 : Evolution de la structure des exploitations en France



Source: Duby, Wallon 1977 ; Agreste - Enquête structure 2007 et recensement agricole 2000 et 2010

Graphique 3 : Evolution des rendements à l'hectare des céréales en France

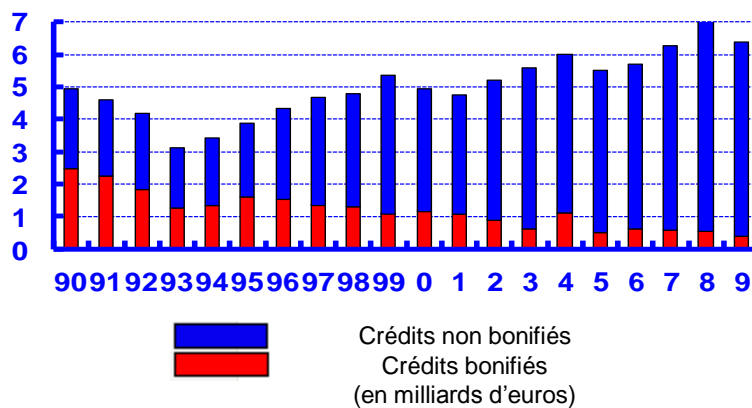


Source : graphique extrait d'Agreste Primeur n°210, 2008

4.3. La bonification par l'Etat français des intérêts des prêts à l'agriculture.

L'un des éléments clefs de la politique agricole française a été la bonification par l'Etat des intérêts des prêts à l'agriculture. L'effet de levier du crédit agricole en a été significativement renforcé. Cela a été particulièrement vrai jusqu'à la fin des années 1990. La bonification¹⁰ des prêts à l'agriculture a représenté jusqu'à 25 % du budget du ministère de l'Agriculture. Ce phénomène est devenu beaucoup moins important depuis une dizaine d'années (voir graphique 4).

Graphique 4 : production annuelle de crédits destinés à l'agriculture en France :



4.4. L'augmentation de la productivité agricole en France ...

La politique de développement agricole menée en France depuis la fin du XIXème siècle, dont le Crédit Agricole a été l'un des instruments majeurs, a permis au monde agricole de rejoindre le reste de la société française en termes de revenus, de qualité de vie, et de sécurité sociale, et à la France de devenir l'une des principales puissances exportatrices de produits agricoles du monde.

Cette politique a été socialement supportable parce que l'exode rural dû à la restructuration de l'outil de production agricole s'est trouvé largement absorbé par les besoins massifs de main-d'œuvre d'une industrie et d'un secteur des services en plein développement pendant la période considérée. Elle a cependant eu pour effet un dépeuplement progressif des campagnes françaises dont on peut se demander si les conséquences en termes d'équilibre de notre société ont toujours été évaluées à leur juste mesure.

4.5. ... a généré des niveaux d'endettement parfois très élevés

Les agriculteurs se sont parfois endettés à des niveaux élevés, et la pression économique et sociale qui s'est exercée sur eux pour le remboursement de leurs dettes a souvent été extrêmement forte, notamment du fait des hypothèques prises sur leur outil de production ainsi que des cautions et garanties diverses exigées par la banque. Les éventuels accidents de parcours liés à des difficultés climatiques ou sanitaires ou à une situation de marché perturbée ont pu rendre leur situation d'endettement souvent très inconfortable.

¹⁰ Prise en charge par l'Etat d'une partie des intérêts.

4.6. Pour le banquier, le crédit à l'agriculture est une activité très risquée

Dans son activité de financement de l'économie, le banquier est amené à prendre des risques qui recouvrent, quelle que soit l'activité financée, les aléas de la production, les incertitudes de la commercialisation, et les impondérables de la gestion de la trésorerie et des stocks. Lorsqu'il s'agit de financer l'activité agricole, le banquier se trouve confronté en outre à d'autres risques, souvent bien plus difficiles à maîtriser, notamment : les aléas climatiques (la sécheresse, l'excès de pluie, la grêle, le gel, le vent), les risques induits par l'action des ravageurs et parasites qui menacent les récoltes végétales, et les incertitudes dues aux maladies des animaux.

4.7. Pourtant, il est possible de maîtriser cette diversité de risques

Le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins ont réussi à maîtriser cette diversité de risques. La capacité de ces trois institutions à maîtriser les risques agricoles est imputable essentiellement aux quatre caractéristiques suivantes, inhérentes à leur organisation originale :

- la décentralisation des décisions au plus près du terrain, dans les caisses locales ;
- la responsabilité induite par le caractère mutualiste des caisses locales et des caisses régionales. Les Caisses locales appartiennent à leurs sociétaires, en majorité agriculteurs dans le canton. Leurs administrateurs sont élus par leurs pairs. Les Caisses régionales appartiennent aux Caisses locales. Leurs administrateurs sont élus par les représentants des Caisses locales. Ceci explique le très grand sens des responsabilités des conseils d'administration des Caisses locales et des Caisses régionales ;
- l'existence des « comités des prêts »¹¹ formés d'agriculteurs sociétaires élus par leurs pairs ;
- une compétence technique très poussée, liée à la spécialisation sectorielle.

La question qui se pose à ce stade est donc de savoir si ce modèle, qui a si bien réussi en France, aux Pays-Bas et au Québec peut être transposé dans les pays où le crédit à l'agriculture rencontre des difficultés à se développer.

¹¹ Comités chargés de décider de l'attribution des prêts.

5. Le modèle mutualiste du Nord est-il transposable au Sud ?

Le modèle des groupes mutualistes d'Europe et du Québec est-il transposable tel quel dans les pays du sud ? Pour répondre à cette question, comprendre pourquoi ce modèle « occidental », tel que mis en œuvre par le Crédit Agricole, la Rabobank et le Groupe Desjardins n'est pas transposable tel quel dans les pays du sud et illustrer l'absolue nécessité de procéder avant toute initiative à un diagnostic approfondi, il est proposé de s'appuyer sur trois études récentes: une étude menée en Tunisie de 2010 à 2013 en collaboration avec la Banque mondiale, la FAO et l'Agence française de développement (AFD)¹², une étude menée en 2011 au Mali¹³ en collaboration avec la FAO et la fondation FARM¹⁴ et une étude menée en 2012 au Sénégal sous l'égide de l'AFD¹⁵.

5.1. Cas de la Tunisie, du Mali et du Sénégal

Alors que leur potentiel agricole est considérable, la faiblesse du crédit à l'agriculture dans trois pays du Sud étudiés récemment (Tunisie, Mali et Sénégal) constitue un frein très important au développement de la production agro-alimentaire.

5.1.1 Le potentiel agricole de ces pays est considérable

Dans les trois pays étudiés, il existe un potentiel agricole considérable, et la mise en valeur de ce potentiel pourrait favoriser l'augmentation des revenus des agriculteurs, la diminution de l'exode rural, une meilleure indépendance alimentaire et un certain rééquilibrage de la balance du commerce extérieur.

Le potentiel de l'agriculture tunisienne est élevé.

L'ampleur de ce potentiel repose notamment sur les éléments suivants :

- la formation et la recherche agricole sont d'un excellent niveau ;
- on constate dans un certain nombre d'exploitations agricoles une augmentation significative des rendements liée à l'optimisation de l'usage des intrants (semences, engrais, produits phyto-sanitaires, aliments pour le bétail) ;

12 Tunisie, Financement du secteur agricole, Centre d'investissement de la FAO. par Michael Marx et Bernard Fouquet, avec la contribution de Abdelkassi Belhassen, Maamri Akremi, Andrea Stoppa, William Sutton, Loïc Whitmore, Zacharie Mechali, FAO 2013 (Financement Banque Mondiale, AFD, FAO).

13 Etude sur le financement de l'agriculture et du monde rural au Mali, Rapport principal par Bernard Fouquet, (financement FAO, FARM et Crédit Agricole) FAO, Rome 2010.

14 FARM : Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.

15 *Etude sur le Financement de l'agriculture au Sénégal*, par Bernard Fouquet, (Financement AFD), AFD 2011.

- la politique en matière d'usage de l'eau favorise puissamment (notamment au travers d'aides publiques ciblées) un meilleur usage de l'eau d'irrigation (extension du goutte à goutte)¹⁶ ;
- on constate une augmentation (qui pourrait être plus forte) de la part transformée de la production (produits laitiers, farines de céréales, huile d'olive, transformation de la tomate, abattage et transformation de viande bovine, jus de fruits, conserves et surgelés de légume, etc.) ;
- le ministère de l'Agriculture (DGFIOP¹⁷) encourage la mise en commun de moyens entre agriculteurs en vue d'une optimisation de l'approvisionnement en intrants, de l'utilisation du matériel agricole lourd, de l'irrigation, et de la commercialisation des produits agricoles ;
- l'Etat appuie l'effort des producteurs visant à une meilleure adaptation de la qualité des produits à l'évolution de la demande, notamment à l'exportation ;
- la Tunisie est dotée depuis longtemps d'une banque spécialisée expérimentée et bien implantée (la Banque nationale agricole -BNA-) et d'une importante compagnie d'assurance spécialisée (Caisse tunisienne d'assurances mutuelles agricoles - CTAMA-).

Le potentiel de l'agriculture malienne est également très élevé. Il réside notamment dans :

- le potentiel considérable de développement des surfaces irriguées et mises en valeur dans le delta intérieur du Niger ;
- l'accroissement des rendements à l'hectare obtenu notamment grâce à l'aide publique accordée à l'utilisation d'engrais ;
- la volonté du monde paysan de s'organiser, manifestée au niveau de ses organisations représentatives.
- l'exemple réussi de développement de la coopérative agricole Faso Jigi, qui laisse entrevoir une extension possible de la coopération agricole dans le pays ;
- l'expérience intéressante des centres de prestation de services appelés Faranfasi So ;
- l'expérience acquise par la Banque nationale de développement agricole (BNDA) et par certaines IMF (notamment Kafo Jiginew) en matière de financement agricole, et leur volonté affichée de développer cette part de leur activité.

16 Voir sur ce sujet l'article publié dans les Notes de FARM N°6 mars 2013, *Economiser l'eau par des pratiques agricoles innovantes : mirage ou miracle ?*, par Billy Troy et Calypso Picaud.

17 Direction Générale du Financement et des Organisations de producteurs.

Le potentiel de l'agriculture du Sénégal est lui aussi considérable pour les raisons suivantes :

- il existe une forte volonté politique, marquée notamment par l'initiative de la « Grande offensive pour la nourriture et l'abondance » (GOANA) prise par les pouvoirs publics en 2008 ;
- la Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), banque spécialisée dans le financement de l'agriculture, est bien implantée et manifeste une volonté de développer ses activités au service de l'agriculture du Sénégal ;
- certaines institutions de microfinance (IMF) se sont intéressées au secteur agricole et développent leurs activités dans ce domaine (Crédit mutuel du Sénégal, CMS, Alliance de crédit et d'épargne pour la production, ACEP, Coopérative autonome pour le renforcement des initiatives économiques par la microfinance, CAURIE-MF, et le Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et le crédit au Sénégal, PAMECAS) ;
- l'Etat sénégalais a fortement soutenu la création récente d'une compagnie d'assurance (la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal, CNAAS) dédiée au secteur agricole ;
- depuis les investissements réalisés par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) à la fin des années 1980 (barrages de DIAMA et de MANANTALI), il y a eu un fort développement des surfaces irriguées et mises en valeur dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- il existe depuis plusieurs années, dans la filière tomates industrielles et dans la filière coton, des approches interprofessionnelles bien organisées, associant producteurs, transformateurs, et financiers. Ce sont des acquis susceptibles d'inspirer des structures analogues dans d'autres filières ;
- deux centres de gestion et d'économie rurale (CGER) ont été créés dans la vallée du fleuve Sénégal et pourraient être la base d'un réseau national de centres de gestion et d'économie rurales au Sénégal ;
- la bonification par l'Etat des taux d'intérêts des prêts de la CNCAS à l'agriculture.

5.1.2 La faiblesse du crédit à l'agriculture est un frein

La faiblesse du crédit à l'agriculture constitue un frein à l'augmentation de la production agricole dans les trois pays étudiés.

- **En Tunisie**, la proportion des agriculteurs bénéficiant de prêts bancaires ne dépasse pas 7 %. Les banques ne financent que 11 % de l'investissement agricole. Le crédit de campagne couvre seulement 1/14ème de l'utilisation d'intrants agricoles.
- **Au Mali**, moins de 2 % de la population agricole a accès au crédit. Le crédit à l'agriculture est surtout concentré dans les zones cotonnières et dans le delta du Niger. La crise cotonnière des années 2 000 a mis beaucoup d'agriculteurs en difficulté notamment vis-à-vis de la BNDA et de Kafo Jiginew, qui ont dû mettre en œuvre des stratégies de sortie de crise drastiques.
- **Au Sénégal**, le montant des crédits accordés au secteur agricole représente moins de 3 % de l'ensemble des crédits accordés à l'ensemble de l'économie alors que le secteur agricole emploie plus de 60 % des actifs. Les deux principales filières exportatrices, arachidière et cotonnière, concentrent en moyenne 50 % des concours accordés au secteur agricole entre 2008 et 2010.

5.1.3 Quelles sont les causes de cette faiblesse ?

Elles sont essentiellement liées :

- à une certaine atonie de la demande de crédit (en partie d'origine culturelle : s'endetter est parfois ressenti comme le signe d'un échec personnel et la religion musulmane n'est pas favorable au prêt d'argent),
- à l'existence de risques importants : risques agronomiques (sécheresses, inondations, oiseaux, ravageurs divers..), risques sur les prix des intrants et des récoltes, risques sociaux (maladie du producteur, confusion entre crédit et subvention, pression sociale lors des mariages, baptêmes, tabaski, etc.),
- à la difficulté rencontrée par les établissements de crédit à lever des ressources longues à des prix compatibles avec le marché des prêts à moyen et long terme agricoles,
- à une grande réticence du système bancaire, due aux difficultés de remboursement imputables aux risques évoqués ci-dessus et à la difficulté d'obtention de garanties facilement réalisables (due notamment au problème du foncier), à un environnement judiciaire généralement peu favorable, et à des causes internes au système bancaire (éloignement géographique, méconnaissance du monde agricole, faible rentabilité du crédit à l'agriculture par rapport à d'autres secteurs, etc.),
- et à des expériences peu concluantes par le passé, dues à certaines formes d'ingérences politiques.



5.1.4 Les conséquences de la faiblesse du crédit agricole

Les conséquences de la faiblesse du crédit agricole sont graves.

La faiblesse du crédit agricole et l'insuffisance de capitaux injectés dans l'agriculture expliquent en partie :

- la faiblesse des investissements en matériel, bâtiments de stockage, équipement des parcelles ;
- et certains freins à l'utilisation d'intrants susceptibles d'améliorer les rendements (semences sélectionnées, engrais, etc.).

Elle freine donc le développement agricole.

Beaucoup d'exploitations agricoles ne disposent ni d'un équipement suffisant, ni d'une épargne suffisante pour acquérir des équipements agricoles et pour avancer les frais de culture. L'accès à des crédits d'équipement et de campagne appropriés, d'un niveau adéquat et d'un coût supportable est indispensable¹⁸ au développement de la production agricole.

18 Op. Cit., note 9

5.2. Le modèle des groupes mutualistes du Nord n'est pas transposable dans ces pays

Le modèle du Crédit Agricole, de la Rabobank ou du Mouvement Desjardins ne peut pas être transposé tel quel à ces pays, pour plusieurs raisons.

5.2.1 Le contexte économique et social est différent

Le contexte économique et social dans les trois pays étudiés est très éloigné de celui dans lequel la révolution agricole s'est déroulée durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle en France, aux Pays-Bas et au Québec.

- La révolution agricole s'est produite en Europe et en Amérique du Nord au cours d'une période marquée par un développement industriel et commercial dynamique (les trente glorieuses) et créateur d'emplois. C'est ce qui explique que la restructuration des exploitations, les progrès de la productivité et l'exode rural massif qui en est résulté n'ont pas été générateurs de chômage. La situation actuelle, tant en Tunisie qu'au Mali et au Sénégal, est très différente. Elle est notamment marquée par un taux de chômage élevé et un rythme de création d'emplois insuffisant dans l'industrie et les services pour permettre l'absorption des flux de population liés à l'exode rural.
- Alors que la période de la seconde guerre mondiale a favorisé le développement de l'agriculture en Amérique du Nord, le plan Marshall a subventionné juste après la fin de la deuxième guerre mondiale un développement très important de la motorisation des exploitations agricoles en Europe. Aucun transfert financier comparable n'est envisagé aujourd'hui en faveur des agricultures des trois pays dont nous parlons.
- Les prix en monnaie constante des produits agricoles ont baissé en moyenne de l'ordre de 40 % entre les années 1960 et le début des années 2000, du fait de la révolution agricole et de la révolution verte qui a suivi dans quelques grands pays émergents comme l'Inde, le Mexique, le Brésil. Depuis une dizaine d'années, les prix agricoles ont cessé de diminuer en valeur réelle mais leurs fluctuations se sont accrues, pour de multiples raisons qui font l'objet de vifs débats entre économistes.
- Les écarts de productivité entre les agricultures des différents pays du monde n'ont jamais été aussi importants : les écarts de production par actif agricole entre les pays les plus avancés dans le domaine agricole et les pays les moins avancés étaient de l'ordre de 1 à 10 à la fin du XIX^{ème} siècle, ils sont aujourd'hui de l'ordre de 1 à plusieurs centaines, et la compétition devient de ce fait extrêmement inégale sur un marché qui n'a jamais été aussi ouvert.
- Le prix des intrants a tendance à augmenter du fait de la hausse sur moyenne période du prix du pétrole, ce qui, du fait de la baisse tendancielle des prix agricoles, pèse sur les marges agricoles.
- L'évolution du climat dans ces pays a tendance à aggraver les aléas qui pèsent sur la production agricole.

5.2.2 Le contexte sociologique est également très différent

- Le régime de la propriété foncière diffère selon les pays. Il est intéressant de se souvenir à cet égard que le Crédit Agricole en France s'est notamment fortement appuyé sur les garanties hypothécaires, difficiles à mettre en œuvre dans les trois pays étudiés. Il en a été de même pour la Rabobank aux Pays-Bas et pour les caisses Desjardins au Québec.
- La culture de la coopération, de l'entraide paysanne et du mutualisme, dont le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins sont de brillantes applications n'est pas aussi développée dans les trois pays étudiés qu'en Europe et en Amérique du Nord.
- En France, les lois Jules Ferry (1881-1882) ont rendu l'école gratuite (1881), l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïc (1882). De ce fait, il y a eu à partir de cette date une amélioration très sensible du niveau moyen d'éducation des agriculteurs. Parallèlement, on a assisté aux Pays-Bas et au Québec à des progrès analogues et concomitants en ce qui concerne le niveau d'éducation des agriculteurs. Il est certain que le niveau d'éducation moyen des agriculteurs n'est pas aussi élevé dans les trois pays du Sud étudiés, ce qui est un handicap pour le développement du crédit et de l'assurance agricole dans ces pays.
- L'influence des croyances religieuses n'est pas non plus à négliger. Il est frappant de constater l'influence très forte des mouvements chrétiens sur le développement des groupes mutualistes en occident, comme la Rabobank, le Crédit Mutuel français, le Mouvement Desjardins au Québec, même si le Crédit Agricole français a dû davantage son essor aux instituteurs et aux élus radicaux socialistes athées. Il se trouve que les trois pays du Sud étudiés sont des pays à forte influence musulmane. Cela constitue une différence d'approche culturelle importante.

5.3. Pourtant, des enseignements peuvent être tirés de ces success-stories

Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de l'histoire du Crédit Agricole en France, de la Rabobank aux Pays-Bas et du Mouvement Desjardins au Québec, et servir de cadre aux réflexions sur le développement des agricultures des pays du Sud

Le Crédit Agricole en France, la Rabobank aux Pays-Bas et le Mouvement Desjardins au Québec ont dû leurs succès à un certain nombre de facteurs. Il est permis de penser que si, dans un pays, quelques-uns de ces facteurs sont réunis, la probabilité que le crédit à l'agriculture se développe est plus forte que dans le cas contraire. Quels sont ces facteurs ?

- Le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins sont des banques mutualistes, c'est-à-dire appartenant à leurs emprunteurs, qui sont leurs sociétaires. Les administrateurs des Caisses locales et des Caisses régionales sont élus démocratiquement par les sociétaires, et sont pour l'essentiel des agriculteurs. Ce statut induit chez les dirigeants un sens profond de la responsabilité de la banque vis-à-vis du monde agricole.
- Le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins sont des banques décentralisées, dont les centres de décision sont situés au plus près du terrain et dont

les décisions de crédit sont prises au sein de comités des prêts formés d'agriculteurs élus par leurs pairs. Rien ne remplace la connaissance intime de l'agriculteur candidat à un crédit que peuvent avoir les membres d'un comité des prêts local : ce sont ses voisins de longue date et des professionnels comme lui.

- Le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins sont des banques qui étaient au départ spécialisées dans le secteur agricole, même si par la suite, elles ont opéré un certain nombre de diversifications. Ces trois groupes bancaires ont été longtemps conduits par leur statut et leur positionnement à dédier leurs concours exclusivement à l'agriculture, puis au monde rural. Cela a obligé ces banques à recruter des ingénieurs agronomes et à approfondir leur connaissance des métiers de l'agriculture et des spécificités de la ruralité. C'est ce qui leur a permis de proposer une gamme de produits et de services particulièrement adaptés aux caractéristiques de l'activité agricole et du monde rural.
- En France, le crédit à l'agriculture a été subventionné par les pouvoirs publics au travers de la bonification des intérêts. Cela a permis de ramener le coût du crédit à un niveau compatible avec le taux de rentabilité interne de la plupart des spéculations agricoles.
- Le code rural français a constitué un cadre légal favorable avec notamment l'institution de modalités de garanties très bien adaptées aux spécificités du monde agricole (warrants agricoles).
- En France, le Crédit Agricole a pu facilement garantir ses prêts les plus longs par des hypothèques sur les terres agricoles, grâce à la bonne tenue du cadastre et à la qualité de l'administration des bureaux des hypothèques.
- En France, le développement du Crédit Agricole a été favorisé par la prise en charge collective des calamités agricoles (création du Fonds national de garantie des calamités agricoles, FNGCA, par une loi du 10 juillet 1964) et un développement quasi-homothétique de l'assurance récolte (Groupama, Pacifica, etc.), ce qui lui a permis de cantonner ses risques liés aux aléas climatiques et sanitaires. La politique agricole du Canada en général, et du Québec en particulier, a également élaboré un système performant d'assurance récolte.
- Le Crédit Agricole, la Rabobank et le Mouvement Desjardins sont depuis très longtemps largement excédentaires en ressources, grâce au développement très dense de leurs réseaux d'agences notamment dans des régions rurales auparavant très peu bancarisées, et à la commercialisation de produits d'épargne longue simples et rémunérateurs garantis par l'Etat (notamment les fameux bons à trois ans et bons à cinq ans du Crédit Agricole).
- Le développement de l'agriculture française, que le Crédit Agricole a largement accompagné, a été puissamment aidé par la qualité de la recherche agronomique (Institut national de la recherche agronomique, INRA) et par la très forte densité des structures d'appui aux agriculteurs tant au plan technique (chambres d'agriculture) qu'en matière de gestion (centres de gestion). La qualité de cet encadrement a permis un fort développement du professionnalisme du monde agricole, qui a largement bénéficié au Crédit Agricole. Les Pays-Bas et le Québec ont bénéficié d'une qualité analogue de leurs services de recherche agronomique et des structures d'appui à l'agriculture.

- Parallèlement au développement du Crédit Agricole s'est constitué en France un réseau très dense de coopératives agricoles, permettant aux agriculteurs de mettre en commun et d'optimiser leurs achats d'intrants et la commercialisation de leur production. Il en a été de même aux Pays-Bas et au Québec. Ce secteur coopératif a largement contribué à la sécurisation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des exploitations agricoles adhérentes, réduisant par là même le risque du Crédit Agricole, de Rabobank ou des Caisses Desjardins sur ces agriculteurs.
- La Politique agricole commune, dans l'Union européenne, a été très favorable au développement des agricultures néerlandaise et française, notamment en garantissant sur une longue période une stabilité des prix agricoles à un niveau rémunérateur. Un même état d'esprit a guidé la politique agricole québécoise à travers notamment des mesures de gestion de l'offre sur certains produits. Ainsi, la mise en œuvre d'une politique agricole favorisant notamment une certaine stabilité des prix et/ou des revenus agricoles pourrait être très favorable au développement du crédit à l'agriculture dans les pays du sud.

6. Dans les trois pays étudiés, quelles sont les pistes de progrès possibles ?

Pour tenir compte dans chacun des pays étudiés du contexte culturel, sociologique, historique, économique, et du temps dont on dispose, il a été décidé de commencer par un diagnostic approfondi, partagé avec l'ensemble des parties prenantes (ministère de l'agriculture, banques et institutions financières, assureurs, représentants des producteurs et des industriels, représentants des organisations agricoles, des coopératives, des interprofessions, etc.). Par la suite, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre de manière coordonnée l'ensemble des préconisations induites par ce diagnostic.

6.1. Renforcer la proximité entre la banque et l'agriculteur

Le premier axe de progrès vise à renforcer la proximité entre la banque et l'agriculteur.

Dans les trois pays étudiés, il existe une banque spécialisée dans l'agriculture: il s'agit de la Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) au Sénégal, de la Banque nationale de développement agricole (BNDA) au Mali, et de la Banque nationale agricole (BNA) en Tunisie. Cela présente de grands avantages, car cette spécialisation permet de développer un vrai savoir-faire. Ces banques disposent d'une connaissance approfondie des caractéristiques du crédit agricole dans leurs pays respectifs. Nous verrons par la suite que cette situation n'exonère pas ces établissements d'un certain nombre d'évolutions nécessaires, qui sont autant de marges de progrès, dont leurs dirigeants sont d'ailleurs souvent totalement conscients.

Il convient d'essayer de rapprocher la banque de l'agriculteur, en jouant sur plusieurs leviers.

- La dimension physique et géographique est capitale. Les nouvelles technologies devraient favoriser ce rapprochement, en particulier par une utilisation adéquate de l'internet et de la téléphonie mobile. Il faut aussi favoriser le contact humain entre les agriculteurs et la banque. Pour éviter les coûts d'un développement géographique excessif de son réseau d'agences, la banque peut faire appel à la technique du camion-banque, et à l'exploitation de points de vente franchisés comme les « points verts » développés par le Crédit Agricole français : il s'agit de commerçants de proximité habilités par la banque à réaliser pour son compte des opérations simples comme dépôts, transferts ou retraits, et de jouer un rôle de « boîte aux lettres » sécurisée pour faciliter la communication entre la banque et son client sans que celui-ci ait à se déplacer.
- Un partenariat intelligent entre la banque et des réseaux d'Institutions de microfinance (IMF) peut aussi favoriser la proximité de l'établissement de crédit avec sa clientèle rurale. La CNCAS au Sénégal et la BNDA au Mali ont ainsi cherché à développer ce type de partenariat comportant le refinancement de l'IMF, des échanges de savoir faire et des mises en commun de moyens.
- La proximité psychologique entre l'agent bancaire et l'agriculteur est aussi nécessaire et suppose que les agents bancaires sortent de leurs bureaux climatisés, aillent voir leurs clients sur le terrain et apprennent à les écouter.

- Enfin, il convient de favoriser une proximité de type professionnel. Cela suppose l'adaptation des services bancaires aux spécificités du monde agricole, le développement de techniques de crédit spécifiquement adaptées (warrants agricoles, nantissement des baux emphytéotiques délivrés par l'Office du Niger au Mali, etc.) avec une recherche systématique d'une adéquation entre les échéances de remboursement des prêts et le calendrier agricole. Il est aussi intéressant de développer les garanties sur récolte au travers de contrats triangulaires entre les producteurs, les transformateurs ou structures de commercialisation et la banque. Sur ce dernier point, il est possible d'évoquer l'exemple au Sénégal des contrats passés entre des producteurs de tomates organisés en interprofession, l'industriel transformateur (la SOCAS) et la banque (la CNCAS).

Tout cela suppose un important effort de formation des agents bancaires, qui doivent bien comprendre toutes les caractéristiques des différentes filières agricoles. On peut citer en exemple de ces efforts de formation les travaux de la BNDA, de Kafo Jiginew et du PCDA au Mali.

On pourrait aussi imaginer une meilleure mobilisation de l'énergie des agents bancaires de terrain par la mise en place d'une rémunération variable indexée sur les résultats réellement et objectivement obtenus, comme cela se fait dans les Caisses régionales de Crédit Agricole en France, sous le nom de REC (Rémunération Extra Conventiennelle).

Il faut parallèlement essayer de rapprocher l'agriculteur de sa banque en l'aidant à formuler sa demande de crédit.

Citons en exemple l'activité des Faranfasi So au Mali, des Centres de gestion et d'économie rurale (CGER) au Sénégal et le projet de cellules de gestion en Tunisie.

Il est aussi souhaitable de renforcer le secteur de la microfinance au service du financement de la toute petite exploitation agricole.

Le développement des activités agricoles de Kafo Jiginew au Mali, d'ACEP, CMS, PAMECAS ou Caurie au Sénégal et d'ENDA interarabe en Tunisie prouve que cela fonctionne bien et répond de façon satisfaisante à certains besoins, notamment à très court terme, de la toute petite exploitation agricole : engraissement de petits bétails, élevage de volailles, stockage de la récolte avant commercialisation, etc.

Il convient également d'assainir les conditions d'exercice de l'activité de banque d'entreprise afin de favoriser l'investissement dans la transformation de produits agricoles notamment par une action sur les procédures judiciaires. L'une des raisons de la prudence manifestée par les banques en matière de prise de risque sur les projets d'investissement industriel, notamment dans la transformation de produits agricoles, réside dans les difficultés de mise en œuvre des procédures judiciaires permettant aux créanciers de faire valoir leurs droits lorsqu'une entreprise est en situation d'impayé. Aussi est-il proposé d'engager une réflexion visant à agir sur les modalités de mise en œuvre des procédures judiciaires de sorte qu'elles soient plus strictement respectées et que les dirigeants de sociétés en faillite ne soient plus autorisés à diriger une autre société.

6.2. Réduire autant que possible le coût du crédit à l'agriculture

Le deuxième axe de progrès consiste à réduire autant que possible le coût du crédit à l'agriculture.

On observe dans les trois pays étudiés que les coûts réels du crédit à l'agriculture sont très élevés, supérieurs le plus souvent au taux de rentabilité interne (TRI) des spéculations agricoles pratiquées.

Ainsi, dans la zone de l'Office du Niger, le taux réel (y compris dépôt obligatoire, frais de dossier, assurance et effet des remboursements exigés parfois en nature) du crédit de campagne sur 12 mois évalué dans le cadre de l'étude « Paysans investisseurs », publiée en 2012 par l'Université libre de Bruxelles¹⁹ varie de 16 % (Kafo Jiginew) à 52 % (crédit informel des commerçants) : le taux pratiqué par la plupart de IMF (FRMD, CVECA, Nyessigiso) est de 31 %, tandis que le taux obtenu auprès du PACCEM au travers de la coopérative Faso Jigi ressort à 23 %.

Pour réduire ces coûts, il est souhaitable de réduire le coût du refinancement du crédit à l'agriculture.

Ceci devrait pouvoir être obtenu en développant la collecte d'épargne et notamment d'épargne longue, par exemple au travers de l'émission de bons d'épargne à 3 et 5 ans garantis par l'Etat, correctement rémunérés et défiscalisés.

Il convient aussi d'optimiser les coûts de fonctionnement du réseau bancaire.

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information devrait permettre de réduire certains coûts de transport (échange de fichiers par la messagerie électronique, conférences téléphoniques, etc.) ou d'immobilier (le télétravail peut permettre de réduire l'espace de bureaux).

Des partenariats bien ciblés avec des organismes locaux pourraient permettre à un établissement de crédit d'éviter le coût de bureaux décentralisés.

Compte tenu des spécificités de l'activité de crédit à l'agriculture et de son caractère stratégique pour le développement du pays, il paraît tout à fait légitime que l'Etat envisage d'exonérer spécifiquement cette activité de différentes taxes, comme cela a été fait notamment au profit des activités de crédit agricole de la CNCAS.

Il est aussi nécessaire de réduire le coût du risque pour les banques, notamment au travers :

- du développement de pratiques de sécurisation du crédit comme l'exigence d'attestations de non endettement, de cautions solidaires, de garanties réelles (warrantage, gages sur matériel, hypothèques lorsque cela est possible) ;
- du développement de l'assurance agricole, spécifiquement de l'assurance indicielle climatique lorsque c'est possible, avec nantissement des polices d'assurance au profit de la banque ;
- de la mise en œuvre, lorsque c'est possible, d'un véritable fonds d'indemnisation des calamités agricoles ;

¹⁹ *Op. cit.*, note 9

- de la promotion d'un fonds de garantie effectivement opérationnel en vue de limiter les risques résiduels pour les banques ;
- de la mise en place ou de la modernisation de centrales de risques, permettant aux établissements de crédit d'avoir accès à des informations mises à jour régulièrement sur les crédits consentis au-delà d'un certain seuil par l'ensemble des établissements de crédit à chacun de leurs clients.

Enfin, il devrait être possible aussi de réduire les taux d'intérêt des prêts à l'agriculture familiale par une bonification ciblée (à l'instar de ce qui se passe par exemple pour les prêts à l'habitat consentis par la BHM au Mali ou pour les crédits de campagne délivrés par la CNCAS²⁰).

L'efficacité de la bonification des crédits à l'agriculture est une question très débattue entre les experts, du fait des résultats mitigés obtenus dans de nombreux pays en développement. Les modalités de sa mise en œuvre sont déterminantes pour éviter d'éventuels effets pervers²¹.

6.3. Favoriser la maîtrise de la recette agricole par la banque

Le troisième axe de progrès consiste à favoriser la maîtrise de la recette agricole par la banque en améliorant la structuration des filières

Il est souhaitable de développer une approche du crédit agricole fondée sur l'appréhension des besoins de l'exploitation et de son économie, la domiciliation des recettes et le mécanisme de tierce détention (warrantage).

On peut sur ce sujet capitaliser sur le travail fait au Mali chez Kafo Jiginew²² avec l'aide de DID et à la BNDA avec l'aide de l'AFD.

Le développement de contrats triangulaires entre producteurs agricoles, transformateur et banquier bénéficie à toutes les parties.

Il permet de sécuriser à la fois le producteur qui est assuré de ses débouchés, le transformateur, qui est assuré de la régularité de ses approvisionnements et du banquier qui sécurise ses crédits aux producteurs qui peuvent être remboursés directement par le transformateur sur la récolte qui lui est livrée. Comme l'indiquent les auteurs d'une étude publiée en 2012 par l'AFD : « la chaîne de valeur est au cœur de pratiquement toutes les innovations de finance agricole et est la clé de la gestion du risque par les banques »²³.

Pour cela, il importe que l'Etat mette en place une politique agricole adaptée.

20 Depuis 1997, l'Etat subventionne à hauteur de 5 % le taux d'intérêt des crédits de campagne délivrés par la CNCAS, ce qui le ramène de 12,5 % par an à 7,5 % par an. Voir l'article sur les expériences de la FONGS en matière de financement agricole par François Doligez, avec François Cajot et Marc Mees, publié par SOS Faim dans l'opuscule intitulé « Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest », issu de l'atelier organisé par SOS Faim en novembre 2012 à Ouagadougou.

21 *L'usage de la bonification d'intérêt pour les crédits agricoles*, Les débats d'Inter-Réseaux, 2013.

22 Kafo Jiginew est la principale institution de microfinance au Mali.

23 Jessop et al., *Assurer l'accès à la finance agricole. Conclusions d'une étude horizontale couvrant le Cambodge, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et la Tunisie*, A savoir No 14, AFD, décembre 2012.

Cette politique devrait être à même de :

- renforcer l'appui aux agriculteurs en matière technique et de gestion : par exemple, en Tunisie, au travers de cellules de gestion favorisant le dialogue entre l'agriculteur, l'administration et la banque ; au Mali, au travers de l'appui aux centres Faranfasi So ; au Sénégal, par l'incitation au développement des CGER ;
- encourager le développement des coopératives et les inciter à se regrouper de façon à atteindre une taille susceptible de leur donner une réelle efficacité économique au service de leurs membres et d'acquérir des moyens de stockage et de transformation. Cela peut notamment se concrétiser au travers d'un appui à Faso Jigi, au Mali, et d'une incitation à la mise en œuvre d'initiatives analogues dans d'autres régions ;
- favoriser la mise en place d'interprofessions, comme le Comité national de concertation sur la filière tomates industrielles (CNFTI) au Sénégal. Le CNFTI réunit l'industriel transformateur : la Société de conserve alimentaire du Sénégal (SOCAS), la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et de la Famélé (SAED), la banque agricole (la CNCAS), l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), les fournisseurs et les organisations paysannes (OP). La SOCAS garantit aux producteurs d'acheter leur production à un certain prix, les producteurs s'engagent à fournir à ce prix leur récolte à la SOCAS, la CNCAS bénéficie par la SOCAS d'une garantie sur le crédit de campagne qu'elle accorde aux producteurs. Dans la filière coton, toujours au Sénégal, la Société de développement des fibres textiles (SODEFITEX) encadre plus de 30 000 exploitants sur 2 000 villages et garantit la commercialisation. En contrepartie, les producteurs s'engagent à livrer leur récolte à la SODEFITEX, celle-ci offre sa garantie à la CNCAS sur les crédits de campagne qu'elle accorde aux producteurs²⁴. On peut encourager les acteurs à adhérer activement à ces interprofessions, par exemple en les rendant prioritaires pour l'accès à différentes incitations étatiques (bonification, subvention, etc.) et développer, à l'exemple de la SOCAS ou de SODEFITEX, des contrats triangulaires entre producteur, opérateur industriel et institution financière. Des filières comme le riz, l'arachide, le maïs, l'oignon, le lait peuvent s'organiser de la sorte (voir par exemple le projet de la Sénégalaise des filières alimentaires, SFA,²⁵ avec PAMECAS sur le riz au Sénégal) ;

24 Parmi les initiatives en cours en matière d'interprofessions, on peut citer aussi le Réseau ouest africain des céréaliers, qui tente de regrouper les interprofessions agricoles du secteur céréalier de la zone Cédéao (huit pays sont impliqués pour le moment).

25 La Sénégalaise des filières alimentaires (SFA) a été créée par Durabilis, une société belge d'impact investing, associée à la Fondation Grameen Crédit Agricole, et bénéficie largement de l'expérience de celle-ci. Le but de cette entreprise de social business est d'assurer un lien entre la production locale et la consommation de riz au Sénégal. SFA achète le paddy aux petits producteurs de la Vallée du Sénégal, au nord du pays, assure la transformation de paddy en riz dans une rizerie industrielle et conditionne le riz dans des emballages plus petits qu'elle distribue ensuite auprès des grossistes et des distributeurs, qui le revendent aux consommateurs urbains du Sénégal.

En 2012, SFA travaillait avec environ 400-500 petits agriculteurs de la vallée du fleuve, tous membres de la Fédération des périmètres irrigués (FPA). L'objectif pour 2015-2016 est de travailler avec environ 3 000 petits agriculteurs. SFA fournit aux producteurs des intrants et un support technique pour la préparation du sol. Elle supervise la récolte. Elle permet aux producteurs de réaliser deux saisons de production par an. L'objectif pour 2013 est de fournir aux producteurs des semences améliorées et de renforcer le support technique afin d'augmenter la productivité à l'hectare. SFA travaille en partenariat avec PAMECAS, qui fournit aux producteurs le crédit nécessaire au financement des intrants et de l'eau. SFA assure le remboursement de ces crédits en se finançant sur la récolte. C'est SFA qui paye les intérêts. Outre son activité de

- assurer à ces filières une meilleure protection aux frontières, qui pourrait temporairement accompagner la montée en puissance de leur organisation. L'expérience du Sénégal sur les filières poulet et oignon est exemplaire de l'intérêt de ce type de mesure ;
- raisonner dans une perspective régionale en veillant par exemple à la mise en place de tarifs extérieurs communs aux frontières de la CEDEAO, couplée à la volonté politique de réduire les obstacles aux échanges au sein de la CEDEAO ;
- indépendamment de la question de la protection aux frontières, favoriser des mécanismes de stabilisation des prix agricoles et/ou de gestion de la volatilité des prix agricoles (marchés à terme pour certaines productions).

6.4. Le lien entre crédit et foncier est complexe mais central

La question du foncier présente des aspects anthropologiques, sociologiques, politiques très imbriqués et il est très difficile de l'aborder simplement.

Cependant, compte tenu de son impact majeur sur la question du financement de l'agriculture et sur la nécessité pour les institutions financières de pouvoir prendre des garanties réelles sur le foncier, il est nécessaire de la traiter.

Dans une première phase il devrait être possible de commencer par ce qui est appelé au Sénégal les zones pionnières.

Il s'agit des terres situées dans un périmètre irrigué, qui nécessitent pour être mises en valeur des travaux lourds. Dans ces zones pionnières, il pourrait être suggéré de permettre à celui qui met effectivement en valeur la terre (et qui consent donc dans ce but des investissements importants) d'obtenir un titre représentatif de son droit d'exploiter et valorisant les travaux de mise en valeur. Ce titre serait alors susceptible d'être échangé sur un marché, d'être transmis de père en fils et d'être hypothéqué au profit d'une institution financière.

Au Mali, une proposition émanant du Syndicat des exploitants agricoles de la zone Office du Niger (SEXAGON), va dans le même sens.

Elle a fait l'objet d'une étude de faisabilité tout à fait rigoureuse²⁶ qui démontre que, sous un certain nombre de conditions, elle est économiquement tout à fait faisable. Cette proposition consiste à aménager dans la zone Office du Niger de nouveaux périmètres irrigués, dont les parcelles seraient attribuées à des exploitants familiaux contribuant de manière significative à l'investissement foncier, en contrepartie du droit réel, transmissible et cessible, d'exploiter ces parcelles. Ce droit réel pourrait bien entendu être hypothéqué au profit d'une institution financière²⁷.

financement en partenariat avec PAMECAS, SFA apporte aux paysans la sécurité d'un prix d'achat garanti, légèrement supérieur au prix moyen du paddy sur le marché. Parce qu'elle achète au moment de la récolte à un prix garanti, elle permet aux paysans d'être prêts pour la seconde saison puisque ce versement couvre les dépenses du ménage.

²⁶ *Op. cit., note 9*

²⁷ Il est intéressant à cet égard de constater que, même si la cession de droits fonciers entre exploitants agricoles n'est pas autorisée en zone Office du Niger, cette pratique est tolérée et assez fréquente. Près de 10 % des superficies aujourd'hui

Ce type de mesure permettrait à la banque ou à l'institution de microfinance d'améliorer le niveau des garanties sur ses crédits à moyen et long terme aux producteurs agricoles de ces zones pionnières.

6.5. Le crédit doit être un des leviers d'une politique agricole globale

Le crédit doit être un des leviers d'une politique de développement agricole globale, dont l'efficacité repose sur la cohérence d'ensemble.

Une bonne politique agricole comporte de multiples volets visant notamment à :

- favoriser le renforcement des capacités techniques et de gestion des agriculteurs ;
- favoriser l'accès des agriculteurs aux intrants (semences améliorées, engrais, produits phyto-sanitaires, etc.) ;
- favoriser l'accès des producteurs aux marchés (inciter à la constitution de coopératives et d'interprofessions, créer des bourses régionales, développer l'accès des agriculteurs à l'information sur l'évolution des prix, etc.) ;
- réduire la vulnérabilité de la production aux variations climatiques : développer, là où c'est possible, des périmètres irrigués (Mali, Sénégal), pour limiter le risque lié à la variabilité de la pluviométrie ;
- développer des variétés résistantes et des techniques agricoles adaptées aux terrains et au climat ;
- encourager la diversification des productions pour réduire la vulnérabilité aux fluctuations internationales et atténuer la gravité de crises sur une filière, comme récemment la crise du coton, qui a violemment touché le monde agricole du Mali notamment ;
- favoriser le développement de la transformation des produits agricoles (lait, viande, mangues, riz, etc.) pour : assurer une meilleure conservation et d'avantage de débouchés à la production agricole ; élargir le calendrier et l'espace géographique de sa commercialisation ; atténuer les variations de prix au moment de la récolte ; réduire les pertes de matières dues au pourrissement et à l'action des parasites (par exemple par l'étuvage et le conditionnement du riz). Il est important, en particulier, d'encourager la création d'industries de transformation des produits périssables (entrepôts frigorifiques, traitement des fruits, séchage et conditionnement des échalotes, etc.) ;
- conduire une réforme foncière adéquate ;
- protéger les droits d'accès des agriculteurs au foncier.

disponibles dans les exploitations ont été « achetées » ou plutôt ont fait l'objet d'une cession définitive informelle. Le prix d'un ha de casier irrigué varie entre 300 000 FCFA et 700 000 FCFA pour un ha, en moyenne environ 500 000 FCFA. (Source : Etude « paysans investisseurs » citée ci-dessus).

6.6. Mais il convient de faire attention à ne pas mélanger les genres

L'intervention des politiques dans le domaine du crédit agricole est très difficile à gérer, car sa motivation vient parfois en contradiction avec les spécificités du métier du banquier. Elle peut par exemple consister à demander aux banques de prendre des risques qu'elles n'auraient pas spontanément accepté de prendre ou à proposer des allègements de remboursement favorables aux agriculteurs. Ces types d'intervention ont souvent pour effet de créer une confusion parmi les agriculteurs et de leur faire oublier que le crédit n'est pas une subvention publique et doit être remboursé.

Il est donc souhaitable que les politiques n'interviennent pas dans le processus d'octroi des crédits, par exemple en incitant les banques à financer des activités ou des investissements qui ne peuvent pas générer les flux financiers nécessaires au remboursement.

Il est également recommandé que les politiques n'interviennent pas non plus dans les processus de remboursement. Les moratoires publics de la dette agricole, s'ils ne sont pas accompagnés d'une communication adéquate, peuvent laisser à penser que les crédits bancaires à l'agriculture peuvent ne pas être remboursés puisque l'Etat va proposer un moratoire : il existe malheureusement beaucoup d'expériences de ce type d'enchaînement fâcheux.

En revanche, il est tout à fait dans le rôle des pouvoirs publics de promouvoir la mise en œuvre d'une politique agricole cohérente, comportant un volet visant au développement du crédit agricole (voir 6.5).

Il est également du ressort des pouvoirs publics de favoriser l'écoute du monde professionnel agricole par la banque. Pour améliorer la prise en compte par la banque des spécificités du monde agricole, il peut être demandé aux banques, par exemple, d'accepter la présence de représentants professionnels agricoles au sein de leurs instances de décision.

Conclusion

Le Crédit Agricole a été un acteur essentiel du développement spectaculaire de la production agricole intervenu en France au cours du XXème siècle. Dans leurs pays respectifs, la Rabobank aux Pays-Bas et le Mouvement Desjardins ont joué un rôle analogue, pour ne citer que ces exemples parmi les nombreux groupes mutualistes agricoles existant en Europe et en Amérique du Nord.

La faiblesse du crédit à l'agriculture est clairement un obstacle majeur au développement de la production agricole dans trois pays du Sud étudiés récemment : le Mali, la Tunisie et le Sénégal. La tentation est forte de vouloir transposer à ces pays ce qui a fait le succès du Crédit Agricole en France, de la Rabobank aux Pays-Bas ou du Mouvement Desjardins au Québec. Cette transposition n'est cependant pas possible, car le contexte économique, sociologique, et culturel actuel de ces trois pays est très différent de celui qui a prévalu en France, aux Pays-Bas et en Amérique du Nord au cours du XXème siècle, et qui a été marqué par :

- l'augmentation fantastique de l'emploi industriel et commercial, permettant l'exode rural sans aggravation du taux de chômage,
- un afflux important de capitaux extérieurs (plan Marshall),
- une élévation rapide du niveau de scolarisation dans le monde rural.

Aujourd'hui, les écarts de productivité par actif entre les pays les plus avancés en matière agricole et les trois pays étudiés sont devenus très élevés, alors que les barrières douanières se sont réduites. Par ailleurs, on note une vulnérabilité des marges agricoles dues à la volatilité des prix agricoles et à la tendance à l'augmentation des prix des intrants.

Pourtant certains des facteurs ayant expliqué le succès du Crédit Agricole en France, de la Rabobank aux Pays-Bas et du Mouvement Desjardins au Québec peuvent utilement inspirer des réflexions sur les pistes de progrès possibles du crédit agricole dans ces pays. Ces pistes de progrès n'ont pu être identifiées qu'après un diagnostic approfondi et partagé avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles consistent essentiellement à renforcer les institutions financières impliquées dans le financement agricole, à réduire par tous moyens le coût du crédit à l'agriculture, à favoriser la maîtrise de la recette agricole par la banque en améliorant la structuration des filières, à faire progresser la maîtrise du risque agricole et à traiter prudemment et très progressivement la question du foncier.

Il apparaît que le Crédit Agricole, le Mouvement Desjardins et la Rabobank, du fait de leurs expériences réussies, sont bien placés pour apporter leur concours au développement du crédit agricole dans les pays du Sud, notamment africains, et par là même à l'augmentation de la production agricole et alimentaire de ces pays.

Bibliographie

Manuels et ouvrages

- Christian Bosséno et André Gueslin, « Crédit Agricole, un siècle au présent, 1894-1994 », Paris, Hervas, 1994.
- Guy Bélanger, « Alphonse Desjardins 1854-1920 », 2012 (Portrait d'un défenseur des Canadiens-Français).

Rapports et études

- Duby, Wallon, 1977 ; Agreste - Enquête structure 2007 et Source : recensement agricole 2010.
- FAO, « L'Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde », 2012.
- « Securing Africa's Land for Shared Property. A Program to Scale Up Reforms and Investments », Etude AFD/Banque mondiale, 2013.
- Mazoyer M., Dave B., Roudart L., « Étude de faisabilité de la proposition du SEXAGON "Paysans investisseurs", première partie », Université libre de Bruxelles et Centre d'étude de la coopération internationale et du développement, 2012.
- Bernard Fouquet, « Etude sur le financement de l'agriculture et du monde rural au Mali », FAO, Rome, 2010 (Financement FAO, FARM et Crédit Agricole).
- Bernard Fouquet, « Etude sur le Financement de l'agriculture au Sénégal », AFD, 2011 (Financement AFD).
- Jessop R. et al., « Assurer l'accès à la finance agricole. Conclusions d'une étude horizontale couvrant le Cambodge, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et la Tunisie », A savoir no 14, AFD, décembre 2012.
- Pritchard, J. et al., « Securing community land and resource rights in Africa: A guide to legal reform and best practices », FERN, FPP, ClientEarth and CED, 2013.
- Michael Marx et Bernard Fouquet, avec la contribution de Abdelkassi Belhassen, Maamri Akremi, Andrea Stoppa, William Sutton, Loïc Whitmore, Zacharie Mechali, « Tunisie, Financement du secteur agricole, Centre d'investissement de la FAO », FAO, 2013 (Financement Banque Mondiale, AFD, FAO).

Textes juridiques

- Définition du warrant agricole : Article L342-1 de la Loi 93-934 1993-07-22 annexe JORF, 23 juillet 1993.

Articles et revues spécialisées

- Agreste Primeur n°210, 2008.
- Billy Troy et Calypso Picaud , « Economiser l'Eau par des pratiques agricoles innovantes : mirage ou miracle ? », Notes de FARM no 6, mars 2013.
- Mathilde Douillet et Pierre Girard, « Productivité agricole : des motifs d'inquiétude ? (I) les concepts », Notes de FARM no 7, juillet 2013.

- Pierre Girard et Fabrice Larue, « Les enjeux des partenariats entre coopératives agricoles et financières : enseignements de quatre expériences en Afrique de l'Ouest », Notes de FARM no 3, novembre 2012.
- Mathilde Douillet, « Sécurité Alimentaire : relancer la production agricole ou fournir une aide sociale ? L'exemple du Malawi », Notes de FARM no 5, février 2013.
- « L'usage de la bonification d'intérêt pour les crédits agricoles », Les débats d'Inter-Réseaux, 2013.
- « Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest », publié à l'issue de l'atelier organisé par SOS Faim, Ouagadougou, novembre 2012 .

Sources WEB

- « Alphonse Desjardins, Portrait biographique du fondateur du mouvement Desjardins », site web Desjardins.
- « Caisses Desjardins », site web Wikipédia.

Retrouvez les différentes collections de la fondation FARM

Notes : cette collection fait le point, de manière synthétique, sur des sujets d'actualité ou des thèmes de recherche, pour nourrir la réflexion et susciter le débat. Les Notes sont publiées par les membres de l'équipe de la fondation.

Etudes : cette collection regroupe des analyses approfondies sur une thématique de la fondation FARM. Réalisées par un chef de projet de FARM et/ou par un auteur extérieur, sous la houlette de FARM, ces études sont supervisées par un comité de pilotage composé d'experts du monde agricole et rural.

Documents de travail : cette collection communique les résultats des recherches effectuées par un chef de projet de FARM, un étudiant stagiaire ou un expert extérieur sur une thématique de réflexion de FARM. Intermédiaires entre les Notes et les Etudes, les Documents de travail sont élaborés sans comité de pilotage.

Champs d'acteurs : cette collection est dédiée aux actions de terrain menées par FARM ou ses partenaires. L'objectif est de formaliser et diffuser les résultats d'expériences portées par différents acteurs du développement agricole et rural. Les Champs d'acteurs sont réalisés par un chef de projet de FARM et/ou un auteur extérieur, sous la supervision de FARM et de ses partenaires.

Point de vue : cette collection expose le point de vue d'un expert extérieur à FARM sur un sujet donné. Son opinion n'est pas nécessairement partagée par la fondation, mais est suffisamment argumentée et stimulante pour être mise en débat.

Toutes les publications de la fondation FARM sont disponibles en version électronique sur www.fondation-farm.org.

La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde
est soutenue par



La faiblesse du crédit à l'agriculture est un obstacle majeur à la croissance de la production agricole en Afrique. Historiquement, dans les pays industrialisés, les organisations coopératives ont joué un rôle prépondérant dans le développement du financement des exploitations agricoles, grâce à l'adéquation entre les principes mutualistes et la forte décentralisation des décisions de crédit. Au XXème siècle, le Crédit Agricole en France, le Mouvement Desjardins au Québec et le Groupe Rabobank aux Pays-Bas, ont accompagné la restructuration et la modernisation de l'agriculture, dans leurs contextes respectifs, par l'offre de financements adaptés. Sans succomber à la tentation d'une transposition directe de certains des facteurs qui expliquent le succès des banques coopératives occidentales, Bernard Fouquet tente néanmoins de s'en inspirer et suggère, dans ce « Point de vue », des pistes de progrès possibles du crédit à l'agriculture dans trois pays qu'il a récemment étudiés, le Mali, le Sénégal et la Tunisie.

Bernard Fouquet est diplômé de l'INA et de l'IAE Paris. Après une expérience dans la recherche et dans l'engineering agro-alimentaire, il a fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Crédit Agricole dans les domaines de la banque d'entreprises, du capital investissement et de la gestion des risques, notamment en tant que directeur central du marché des entreprises, puis comme directeur central des risques. Au cours des dernières années, il a effectué plusieurs missions d'expertise au Mali, au Sénégal, au Togo, au Maroc et en Tunisie pour le compte de Crédit Agricole Consultants, de FARM, de la Fondation Grameen Crédit Agricole et de l'Agence française de développement. Par ailleurs, il est président de l'Association « l'Arbre à Palabre de Yélou à Paris » et administrateur de l'association « De l'Eau pour le Sahel ».



Fondation FARM

Hébergée par Crédit Agricole S.A.
12, Place des États-Unis
92127 Montrouge Cedex

Rendez-vous sur notre site Internet

<http://www.fondation-farm.org>

contact@fondation-farm.org